



Réunion avec l'Association des Maires, Adjoints et
Présidents de Communauté de Mayenne

DEXIA

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

Philippe Fuchs, directeur des relations institutionnelles

Juin 2010

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

QU'EST-CE-QU'UN PROJET ?

Définition normalisée (AFNOR X50)

Un projet est défini et mis en œuvre pour **élaborer la réponse appropriée au besoin** d'un utilisateur, d'un client ou d'une clientèle. Il correspond en fait à une démarche spécifique, qui permet de **structurer avec méthode** et progressivité la réalité à venir. Il implique un **objectif** et des **actions** à conduire avec des **ressources spécifiques** affectées.

Norme ISO 10006 (1997)

Un projet est un **ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées** comportant des **dates de début et de fin**, entrepris dans le but **d'atteindre un objectif** conforme à des exigences spécifiques.

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

QU'EST-CE-QU'UN PROJET ?

↳ Le cheminement de la réalisation d'un projet (service ou équipement) demande :

- du temps
- de la méthode

↳ On commencera donc par :

- analyser la situation
- prendre le temps de réfléchir
- structurer le projet

↳ Avant de prendre la décision de faire ou de ne pas faire

↳ Puis de le mettre en place et de procéder à sa réalisation

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

QU'EST-CE-QU'UN PROJET ?

Les questions à se poser pour **définir et organiser** :

- ↪ pourquoi faut-il le faire ?
- ↪ que faut-il faire ?
- ↪ comment le faire ?
- ↪ qui fait quoi ?
- ↪ quand faut-il le faire ?
- ↪ quels sont les risques ?
- ↪ combien coûte-t-il ?
- ↪ quelle est sa rentabilité ?

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

QU'EST-CE-QU'UN PROJET ?

Les questions à se poser pour **converger vers le résultat** :

- ↻ comment mesurer l'avancement ?
- ↻ quelles actions correctives engager ?
- ↻ quelles relations en interne ?
- ↻ quels outils ?
- ↻ comment rendre compte ?

MISE EN PLACE D'UN PROJET COMMUNAL : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

QU'EST-CE-QU'UN PROJET ?

Tout projet passe par 4 grandes phases :

L'avant projet

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

REPRISE DE L'ORIGINE DU PROJET

Volonté politique des élus

- ↳ Réponse à un engagement de la campagne électorale
- ↳ Quid de la précision du projet ?

Réponse à un besoin

- ↳ Vérifier « que l'on ne se fait pas plaisir »
- ↳ Quid de « la concurrence locale » ?

Anticipation d'un besoin

- ↳ Suppression d'un dysfonctionnement
- ↳ Quid de son évolution dans le temps ?

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

EXAMEN DU PROJET

But : pour une réussite, ne pas s'engager à la légère

Définition de l'objectif

* doit correspondre à la projection d'un résultat attendu

Programme d'actions qui nécessite

- * son intégration dans un contexte budgétaire (annuel/pluri-annuel)
- * son suivi, avec un responsable et des outils de pilotage précis

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

EXAMEN DU PROJET

But : pour une réussite, ne pas s'engager à la légère

Après l'examen du projet doit venir sous forme d'analyse stratégique :

- La phase d'organisation de la maîtrise d'ouvrage du projet
- Son suivi avec des outils de pilotage précis

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Allocation des ressources nécessaires à l'étude

Différents moyens :

- ↳ Humains,
si besoin étude avec expertise
si nécessité réglementaire, ne pas oublier de faire un AO
- ↳ Financiers,
étude de la surface financière de la collectivité

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Les acteurs : *le maître d'ouvrage*

↳ **C'est la personne morale (la collectivité) pour laquelle l'ouvrage est construit**

décide de la réalisation
en choisit la localisation
en définit le programme

Il peut également déléguer une partie de ses attributions à un mandataire public

↳ **Le maître d'ouvrage doit trouver parmi ses élus le décideur qui va :**

s'engager et porter le projet
s'approprier l'objectif dans toutes ses dimensions
avoir la stature pour assurer le suivi

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Les acteurs : le maître d'œuvre

C'est la personne physique ou morale chargée de la conception et/ou de l'exécution, et/ou du contrôle de l'exécution de l'ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage.

Il est chargé :

- de l'étude architecturale, technique et économique des avant-projets et du projet
- de la direction des travaux
- de la coordination du chantier

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Les autres acteurs possibles

↳ Le conducteur d'opération

intervient à la demande du maître d'ouvrage (services techniques de l'Etat, d'une autre collectivité, d'une SEM ou EPL ...)

↳ Le contrôleur technique

vérifie la solidité de l'ouvrage.

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Les acteurs

↳ Rappel:

La loi MOP (12/07/1985) définit la responsabilité des maîtres d'ouvrage public et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée....

↳ Les questions qui peuvent apparaître:

En phase d'avant-projet, quid de la nécessité d'un maître d'œuvre et/ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ?

Besoin d'être épaulé?

Mais également, nécessité pour tous les acteurs de travailler ensemble dans le cadre réglementaire existant

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

ANALYSE STRATEGIQUE

Analyse stratégique de la situation:

↳ Etudier la pertinence du projet (voir avec intercommunalité)

↳ Evaluer :

- l'importance des changements induits,
- la nécessité ou non de modifier l'organisation de la collectivité,
- le périmètre du projet,
- le niveau de qualité souhaité,
- la cohérence globale du financement,
- la première vision générale de l'architecture du projet

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

APPROFONDISSEMENT DE L'AVANT-PROJET SUR LE PLAN FINANCIER

Etat financier de la collectivité

Objet : validation de la situation financière de la collectivité après examen de :

- ↳ L'état financier de la collectivité (analyse financière rétrospective, examen de la dette, évolution prévisionnelle de la matière fiscale)
- ↳ L'évolution des marges de manœuvre financières
- ↳ Viendra ensuite l'analyse prospective avec l'évaluation de la faisabilité financière du projet

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

APPROFONDISSEMENT DE L'AVANT-PROJET SUR LE PLAN FINANCIER

Etat financier de la collectivité

Evaluer avec l'analyse financière rétrospective la capacité de réaction de la collectivité à maîtriser les aléas avec :

- ↳ L'examen de l'évolution des recettes et des dépenses
- ↳ L'analyse des composantes de la fiscalité et de la construction de l'autofinancement

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

APPROFONDISSEMENT DE L'AVANT-PROJET SUR LE PLAN FINANCIER

Etat financier de la collectivité

Apprécier avec l'analyse financière rétrospective la capacité de réaction de la collectivité à rembourser ses dettes avec :

- ↪ La décomposition de la structure de financement des investissements
- ↪ L'analyse de la dette et de la trésorerie

L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

APPROFONDISSEMENT DE L'AVANT-PROJET SUR LE PLAN FINANCIER

Etat financier de la collectivité

L'analyse financière a donc pour objet d'établir un « état des lieux » portant sur :

- ↪ Les grands équilibres financiers, faisant ressortir les principales marges de manœuvre disponibles ou les axes d'amélioration
- ↪ La situation fiscale de la collectivité (richesse, pression fiscale)
- ↪ La situation de la dette de la collectivité et son évolution prévisionnelle

L'AVANT-PROJET

La mise en place

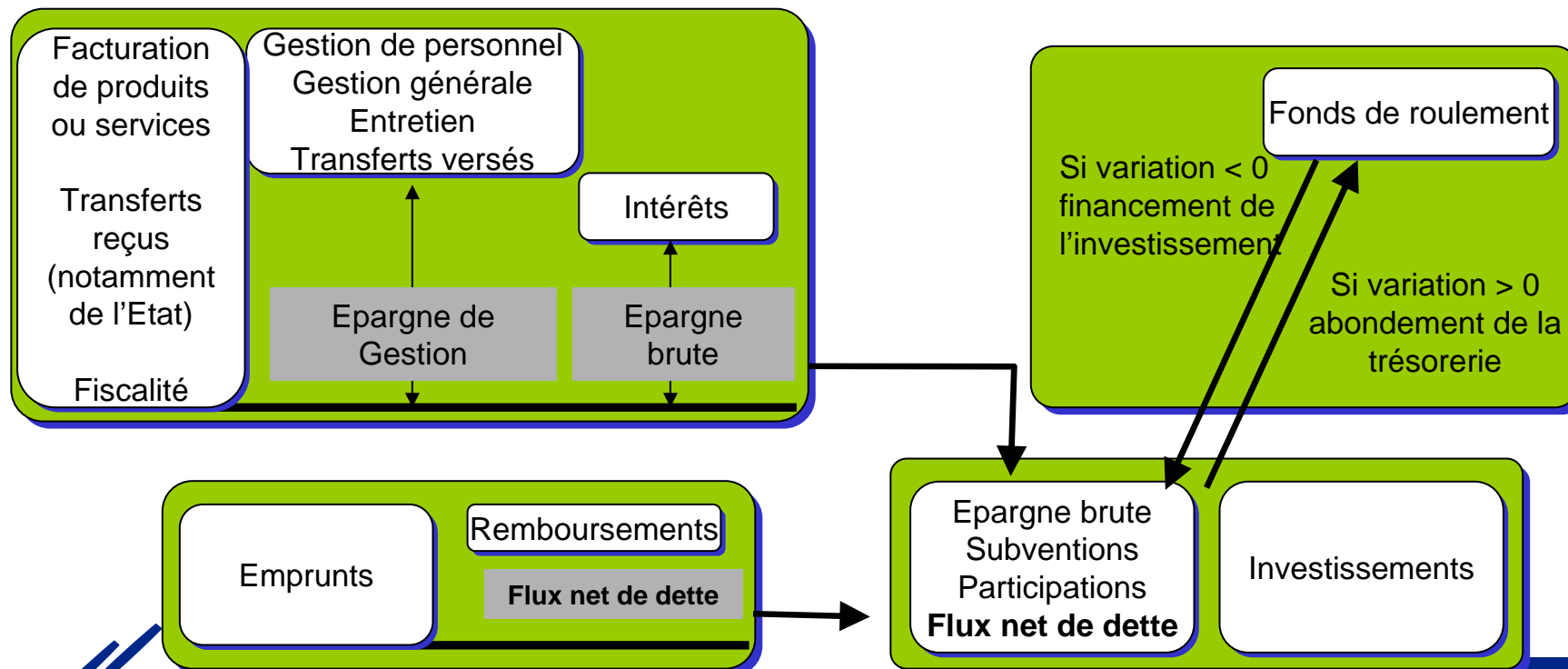
La réalisation

L'évaluation

APPROFONDISSEMENT DE L'AVANT-PROJET SUR LE PLAN FINANCIER

Méthodologie de l'analyse

L'étude des comptes tournera autour de la dynamique de fonctionnement, de la constitution de l'autofinancement et du financement des opérations d'investissement



L'AVANT-PROJET

La mise en place

La réalisation

L'évaluation

 **Décision**

Faire ou ne pas faire

MISE EN PLACE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

2 étapes



précision du programme

Choix d'arrêter certains « détails »

Principes retenus pour les orientations techniques et économiques

Etablissement d'un calendrier/délais



programme détaillé définitif, qui implique d'établir un cahier des charges, pour :

Obtention des autorisations administratives et financières

Préparation pour le projet des dossiers de consultation des entreprises

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

MISE EN PLACE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

↳ Pré-cahier des charges

avec analyse en terme :

- *Budgétaire*
- *D'accompagnement RH*
- *De qualité environnementale*
- *D'accessibilité*
- *De communication*
- *Juridique*

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

↳ Culture du « faire »

qui nécessite autour de la personne publique,
maître d'ouvrage

- Maître d'œuvre
- Financiers
- Entreprises

↳ Mais aussi culture « du faire faire »

avec le recours éventuel aux partenariats

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

↳ Le partenariat public-privé

Il s'agit de confier à un tiers privé une mission globale de conception, construction, maintenance, financement d'un ouvrage :

- Exécution de l'ouvrage dans un délai et à un coût déterminé
- Possibilité de recourir aux ressources techniques du tiers privé
- Engagement à long terme du groupement de partenaires
- Coûts maîtrisés sur une longue période

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECTS BUDGETAIRES : REALISATION D'UNE ANALYSE PROSPECTIVE AVEC POUR OBJECTIF

- ↪ Tester l'incidence, sur la situation financière de la collectivité de l'évolution de certains paramètres (dotations-fiscalité)
- ↪ Appréhender les conséquences des nouvelles stratégies financières (arbitrage fiscalité / emprunt / réduction des dépenses)
- ↪ Mesurer l'impact financier du projet de mandat

ASPECTS BUDGETAIRES : CONSTRUCTION D'UNE ANALYSE PROSPECTIVE

↳ *Partir d'un CA provisoire qui sert de base à la projection des comptes*

↳ *Choisir des hypothèses d'évolution des principaux postes à partir :*

- des tendances observées pour les dernières années
- d'hypothèses volontaires

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECTS BUDGETAIRES : CONSTRUCTION D'UNE ANALYSE PROSPECTIVE

- ↳ *Chercher les possibilités d'augmenter les investissements sans trop accroître l'endettement*
- ↳ *Tester l'évolution de la fiscalité sans remettre en cause les grands équilibres financiers*

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

TABLEAU PROSPECTIF

9 775 habitants

Tableaux d'équilibre financier

Budget principal en milliers d'euros	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
RECETTES DE GESTION	9 997	10 726	11 237	11 776	12 314	12 891
DEPENSES DE GESTION	8 094	7 914	8 195	8 489	8 795	9 115
EPARGNE DE GESTION	1 903	2 812	3 042	3 287	3 519	3 776
Intérêts de la dette	386	611	610	580	540	504
Résultat financier hors intérêt	15	2	2	2	2	2
Résultat exceptionnel	-161	96	-188	-188	-188	-188
EPARGNE BRUTE	1 371	2 299	2 246	2 521	2 793	3 086
Amortissements du capital courant	1 252	1 420	810	845	880	915
EPARGNE NETTE	119	879	1 436	1 676	1 913	2 171
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	2 502	3 614	2 300	2 300	2 300	2 300
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	3 160	1 435	1 073	1 196	1 059	1 059
BESOIN DE FINANCEMENT NET	1 100	1 300	-209	-572	-672	-930
EMPRUNT NOUVEAUX	900	1 150	0	0	0	0
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-200	-150	209	572	672	930
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	-119	1	210	782	1 454	2 384
FLUX NET DE DETTE	-352	-270	-810	-845	-880	-915
ENCOURS DE DETTE	14 746	14 477	13 667	12 822	11 942	11 027
Fiscalité						
Effets bases		6,62	5,04	5,03	5,05	5,05
Effets taux		0,98	2,02	1,98	1,98	2,03
PRODUIT FISCAL	0,00	6,62	7,16	7,11	7,13	7,18
Principaux ratios						
Les niveaux d'épargne						
Épargne de gestion /recettes de fonctionnement (%)	18%	25%	27%	28%	28%	29%
Épargne brute /recettes de fonctionnement (%)	13%	21%	20%	21%	23%	24%
Épargne nette /recettes de fonctionnement (%)	1%	8%	13%	14%	15%	17%
Le financement de vos investissements						
Épargne brute/dépenses d'investissement hors dette(%)	55%	64%	98%	110%	121%	134%
Emprunts nouveaux/dépenses d'investissement hors dette	36%	32%	0%	0%	0%	0%
Recettes d'investissement(hors emprunt)/dépenses d'investissement hors dette(%)	126%	40%	47%	52%	46%	46%
Le dimensionnement de votre endettement						
Encours de dette en € par hab.	1 509	1 481	1 398	1 312	1 222	1 128
Encours de dette/recettes de fonctionnement (%)	143%	131%	121%	109%	97%	85%
Encours de dette/épargne brute (ans)	10,8	6,3	6,1	5,1	4,3	3,6

Document fourni à titre d'information et ne pouvant engager la responsabilité de Dexia crédit Local.

ANNEXES

12

ASPECTS BUDGETAIRES : INTERPRETATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

- ↪ *L'objectif n'est pas de prévoir l'avenir, mais de tester des hypothèses, et de valider des stratégies*
- ↪ *La prospective doit intégrer les coûts induits, ou les optimisations résultants de l'investissement réalisé*
- ↪ *L'actualisation de la prospective doit être régulière pour intégrer de nouvelles données.*

ASPECTS BUDGETAIRES : INTERPRETATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

↳ *Elle peut conduire à réduire le programme d'investissement s'il est manifestement trop lourd pour la collectivité*

↳ *Mais elle peut aussi aboutir :*

- *à organiser différemment le projet dans le temps en terme de réalisation, mais également de « facturation » (augmentation fiscale ou tarifaire),*
- *ou à travailler sur la recherche de marge de manœuvre (dette-fiscalité-patrimoine-trésorerie-gestion des services....)*

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : ASPECTS BUDGETAIRES

Concours de l'Etat pour la conception et la conduite des travaux

Les DDEA peuvent apporter leur concours en conseils et méthodologies

Interventions qui peuvent être réalisées dans le cadre d'une convention ATESAT

***Cf :
Loi MURCEF du 11 décembre 2001
Décret 2002-1209 du 27 septembre 2002
Arrêté du 27 décembre 2002***

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Recherche de subventions

Exercice dévolu aux Maires qui s'avère plus ou moins facile selon le projet et le territoire, que le projet soit lié :

- au fonctionnement (projet de service)
- ou à l'investissement (projet d'équipement)

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Régime des subventions

- Une subvention accordée doit être engagée dans les deux ans
- Démarrage des travaux quand le dossier est réputé « complet »
- L'ensemble des subventions publiques ne peut dépasser 80% de la dépense

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Subventions du Conseil général et du Conseil régional :

Importances et critères d'attributions variables,

- Grande autonomie dans l'octroi de subventions liées à l'exercice de leur compétence,
- Subventions facultatives non systématiques et liées à la réalisation d'opérations précises.
-se référer aux guides des aides établis par ces collectivités.

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Concours de l'Etat

Pour le financement d'investissements par :

- des subventions spécifiques de Ministères,
- des appuis sectoriels par l'intervention de certains établissements nationaux,
- des aides dans le cadre de processus contractuels,
- le produit des amendes de police

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Concours de l'Etat

Pour le financement d'investissements par dotations spécialisées :

- Le **FCTVA** compense forfaitairement la TVA sur dépenses d'investissement (versé deux ans après)
- La **DGE** concerne les petites collectivités (accord du Préfet suite à sa demande)
- La **DDR** attribuée par le Préfet après avis commission départementale d'élus

PRE-CAHIER DES CHARGES : PLAN FINANCIER

Les aides européennes

Les communes et leurs groupements, dès lors que leurs projets s'intègrent aux axes des politiques communautaires, peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides :

- qui relèvent principalement des programmes structurels de l'Union,
- mais qui peuvent également concerner des politiques communautaires thématiques

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Objectif : rassembler les personnes qui vont participer à la réalisation du projet ... afin d'atteindre l'objectif fixé

Rôle de cette commission projet:

Avec un chef de projet :

- qui a le rôle de « chef d'orchestre »
- qui doit avoir le sens de la communication, la négociation et de l'organisation,
- qui doit réunir régulièrement à date fixe pour : suivre, contrôler, alerter,
- qui doit ancrer le projet dans la collectivité : informer sur les incidences « au quotidien » de la mise en place du projet.

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECT DEMOCRATIE LOCALE

Présentation du projet

- ↪ Il est important que le projet requiert une adhésion la plus large possible :
 - du conseil municipal
 - de l'administration communale
 - de la population dans son ensemble

- ↪ Recueil des remarques

- ↪ Approbation du mécanisme de réalisation coûts/délais (notamment) et des grands principes (suivi de la réalisation)

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Grenelle de l'environnement

 Objectif :

s'assurer que dans le cadre de travaux sur les bâtiments publics, ne soient pas négligées les réglementations initiées par le Grenelle de l'environnement, notamment en matière de performance énergétique.

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Accessibilité

 Objectif :

s'assurer que le projet, s'il a trait à un équipement public, offre une accessibilité reconnue(en application de la Loi du 11/02/2005), d'où recherche d'un accompagnement sur l'expertise d'accessibilité du projet bâtiment public, notamment pour les établissements recevant du public.

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECT COMMUNICATION

Objectif : informer sur la mise en place et le déroulement des opérations

Communication par le biais de :

- ↗ presse communale (bulletin),
- ↗ site internet de la collectivité,
- ↗ presse locale (quotidien/hebdomadaire).

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECTS JURIDIQUES

Pédagogie sur les consultations nécessaires

Connaissance du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet

- ↳ Choix des entrepreneurs et/ou des fournisseurs pour mener à bien les travaux,
- ↳ Comment les choisir,
- ↳ Faut-il faire un appel d'offre ?
- ↳ Quelles sont les règles de procédures à respecter

ASPECTS JURIDIQUES

Principes fondamentaux de la commande publique

1 - La liberté d'accès à la commande publique

Toute entreprise intéressée par un marché doit pouvoir être candidate à ce marché

2 - L'égalité de traitement des candidats

Ce principe interdit toute pratique discriminatoire de nature à favoriser certains opérateurs

3 - La transparence des procédures

Elle implique que le pouvoir adjudicateur fasse connaître la nature de son besoin et les conditions dans lesquelles il sera procédé à la sélection de l'attribution du marché

La collectivité ne doit pas agir en secret

ASPECTS JURIDIQUES

Caractéristiques des marchés publics

- ↪ La mise en concurrence
C'est la caractéristique principale
- ↪ La publicité qui permet :
A tout candidat d'avoir connaissance du marché
A l'acheteur public d'obtenir l'offre la plus économiquement la plus avantageuse
- ↪ Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
Elle est l'offre qui présente le meilleur rapport qualité/prix
- ↪ L'information des candidats
Un dossier de consultation est mis à la disposition des candidats

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECTS JURIDIQUES

Rappel des seuils

3 seuils :

4 000 € (*à partir du 01/05/2010*)

90 000 €

193 000 € (marchés de services)
ou 4 845 000 € (marchés de travaux)

MISE EN PLACE

L'avant-projet

La réalisation

L'évaluation

ASPECTS JURIDIQUES

Rappel des procédures

De 0 € à 4 000 €

Pas d'obligation de
publicité

Pas d'obligation de
mise en concurrence

De 4 000 € à 90 000 €

Publicité adaptée

Procédure adaptée

De 90 000 € à 193 000 €
ou 4 845 000 €

Publicité formalisée
(*JAL ou BOAMP*)

Procédure adaptée

> 193 000 €
ou > 4 845 000 €

Publicité formalisée
(*JAL ET BOAMP*)

Appel d'offre
ouvert ou restreint

REALISATION

L'avant-projet

La mise en place

L'évaluation

LE PLAN D'ACTION



Avant le départ de la réalisation, bien constater :

- ↳ la mise en place des structures
- ↳ le lancement officiel du projet
- ↳ la précision des contours du projet



Assistance technique pour ces différentes missions :

« Se sentir épaulé »

REALISATION

L'avant-projet

La mise en place

L'évaluation

LE PASSAGE A L'ACTE



Phase rapide et forte

... Bien vérifier avant le lancement de la réalisation du projet que :

- ↳ les ressources sont bien en places
- ↳ « chef de projet » bien à sa place



Réseau pour faire savoir

... Le déroulement de la réalisation

- ↳ travail important avec la presse locale(avec des informations ad hoc)





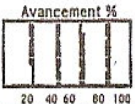
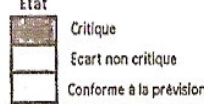

REALISATION

L'avant-projet

La mise en place

L'évaluation

TABLEAU DE SUIVI

		PROJET SIG Tableau de Bord au 23 Fevrier 2006					
Légende :		Avancement % 	Etat 	Tendence 	Tableau de bord réalisé à partir des Plannings GANTT de chaque Groupe de Travail		
Désignation	Avancement	Etat	Tendance	Situation/Diagnostic	Décisions/Actions	Resp.	Délais
Projet Technique Commun							
Liste des besoins en licences de consultation et licences de mise à jour			→	Recensement effectué auprès des services qui ont exprimés des besoins dans l'étude de 2004 : 70 demandes en consultation 30 demandes en mise à jour de données			
Procédure dialogue compétitif	Audition		→	Sur 5 candidats sélectionnés, 1 candidat répondu. Seul ESRI a été auditionné	La procédure se poursuit avec un seul candidat. Réalisation du cahier des charges pour septembre	Groupe de Travail	sept-05
	Rapport de l'audition N°1		→	Compte rendu synthétique de l'audition		Sté Editelor	05-Juil
	Envoi d'un questionnaire à ESRI		→	Réponse aux questions relatives à la solution proposée par ESRI le 22/08		C Pasquiers	
	2e audition		→	Faite le 1er septembre			
	Rapport de l'audition N°2		→	Compte rendu synthétique de l'audition		Sté Editelor	12-sept
	Synthèse des auditions		→	Analyse de l'offre finale du 13/02 au 02/03finaliser		C.Munoz S.Barthelet	févr-06
	Mise au point cahier des charges		→	Réalisé (décalage du lancement)	Avertir la DG du décalage planning	S. Barthelet	
	Envoi de la consultation et du cahier des charges		→	Réalisé avec du retard (le 06/01 au lieu de 20/12) le CM du 23/02 est loupé.Procha CM le 30/03/06	Avertir la DG du décalage planning	Sercice marché	

REALISATION

L'avant-projet

La mise en place

L'évaluation

LE PLAN D'ACTION

Etablissement d'un outil de suivi et de veille sur :

- ↪ coûts
- ↪ délais
- ↪ qualité
- ↪ risque
- ↪ écologie
- ↪ ... car il faut savoir investir du temps dans cette phase de préparation

Etre en mesure de « surveiller » :

Que l'on reste dans le « triangle vertueux » : Coûts – Qualité - Délais

REALISATION

L'avant-projet

La mise en place

L'évaluation

LE PASSAGE A L'ACTE



Le reporting

↳ Réunions d'avancement

- ↳ point état du projet
- ↳ actions correctives
- ↳ actualisation planning

↳ Suivi avec tableau de reporting

pour chaque action du projet :

- ↳ repères visuels sur réalisation
- ↳ espaces commentaires
- ↳ actions correctives ou reprises

↳ Regrouper ces informations sur un tableau unique d'avancement du projet



EVALUATION

L'avant-projet

La mise en place

La réalisation

CONCLUSION

Evaluation de la réalisation du projet

- ♦ Qu'est-ce-que l'on a réussi ?
- ♦ Des changements ont-ils été apportés sur la commune ?
- ♦ Impact du projet sur la « gouvernance communale »
- ♦ Passage du relais aux structures de la collectivité
- ♦ Appropriation du fonctionnement par le personnel communal
- ♦ Intégration en tant que structure permanente de la collectivité
- ♦ Associer la population à l'évolution du projet

EVALUATION

L'avant-projet

La mise en place

La réalisation

CONCLUSION

Sensibilisation à la « culture Projet »

- ‡ Insister sur les phases amont :
les décisions engagent l'avenir sur le long terme
- ‡ Donner le temps nécessaire à la préparation et à la conception
- ‡ Un même représentant du maître d'ouvrage, et le maître d'œuvre présents et vigilants tout au long du processus
- ‡ Penser à l'information de manière à associer tout le monde au projet